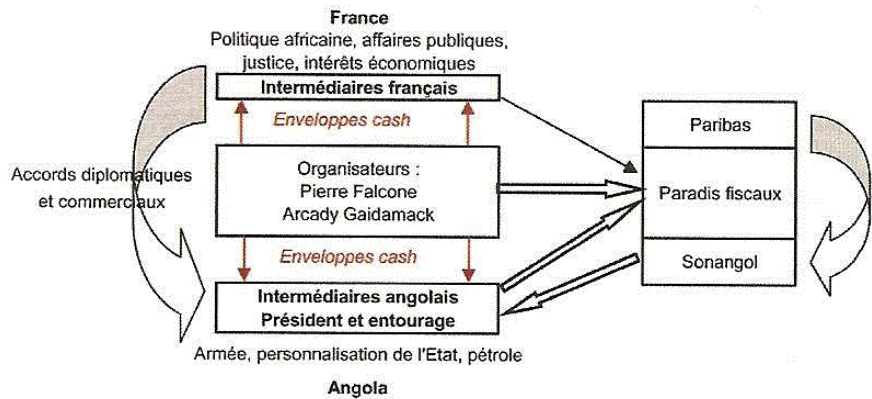


production future d'hydrocarbures du pays pour obtenir des prêts. C'est ce qu'on appelle le préfinancement pétrolier, montage financier qui permet aux États débiteurs de gager une partie de la production pétrolière en contrepartie d'avances de trésorerie par l'intermédiaire de banques et de sociétés de courtage pétrolier. C'est la banque française Paribas (aujourd'hui fusionnée avec la BNP) qui va assurer la majeure partie des prêts ga-

gés dans cette période, soit environ 1,68 milliards de dollars entre 1993 et 1999. Quelle prise de risque que des prêts aussi importants à un État en guerre sous embargo ! La banque en profite pour pratiquer des taux nettement supérieurs aux standards pratiqués. Autre aberration : les titulaires de la signature du compte angolais chez Paribas à Paris ne sont autres que Falcone et Gaidamack ! Situation ubuesque où un État laisse le contrôle d'une part essentielle de ses ressources à des étrangers au territoire et ne représentant que leurs intérêts... Ceux-ci ne limitent pas leur action aux seules transactions liées aux livraisons d'armes à l'Angola. Ils agissent dans un matché d'influences et de détournements de fonds à l'échelle internationale, au cœur duquel se trouve l'industrie pétrolière. Les bénéficiaires de ce système de détournements de fonds de la manne pétrolière sont au premier chef, les détenteurs du pouvoir en Angola, Eduardo Dos Santos en tête (les investigations). Mais des intermédiaires français ont joué un rôle capital dans l'organisation et la légitimation des marchés. Petit florilège non exhaustif : Charles Pasqua et Jean-Jacques Marchiani, Jean-Christophe Mitterrand, Jacques Attali...

Dès fin 1996, la brigade financière commence à s'intéresser à ces transactions occultes. Près de 300 personnes ont été rétribuées à des degrés divers. Les juges s'intéressent aux liens entre les associations pilotées par les hommes politiques qui ont reçus des fonds et le financement du RPF de Charles Pasqua. Les enquêtes conduisent à l'incarcération le 1^{er} décembre 2000 de Pierre Falcone. Mais les enjeux politiques et économiques de l'affaire, tout comme l'implication de personnalités françaises de renom ont considérablement freiné le travail de la justice. Les investigations ne s'arrêtent pas aux frontières françaises. La mise en cause de 15 personnalités angolaises n'est pas du goût du président de l'Angola, provoquant tensions diplomatiques et "sanctions" économiques (contre Total et Air France). Les gouvernements et l'État français font tout pour arrondir les relations avec Luanda et récupérer les marchés angolais. L'industrie pétrolière et la reconstruction du pays constituent



des enjeux économique énorme (des milliards d'euros). Richesses d'autant plus "attractives" que le manque de transparence et le niveau de corruption en font une cible de choix pour des appétits industriels peu regardants. Le président Sarkozy a d'ailleurs annoncé qu'il ferait tout pour permettre l'accès des marchés étrangers aux grandes industries nationales... Il a ainsi assuré avec constance l'Angola du soutien de la France et de l'impunité des principaux intéressés dans l'affaire. Fin 2007, la dette de l'Angola a été renégociée grâce à l'intermédiation de la France. Hervé Morin, le ministre de la Défense français vole au secours des marchands d'armes : il intervient pour tenter de faire tomber l'un des principaux chefs d'accusation (le trafic d'armes). Pourtant le procès a lieu (jusqu'en février 2009). Et, pour reprendre les termes du document de Survie Isère dont sont tirées l'essentiel des informations de cet article¹ « *le propos n'est pas ici d'accuser par principe le développement à l'international des entreprises françaises et leur développement en Angola en particulier. Mais compte-tenu de l'impact désastreux qu'ont eu les comportements mafieux d'individus et d'entreprises sur les populations, on ne peut que s'indigner de leur impunité face aux justices nationales et internationales.*

D'une façon générale, la politique de la France sur les ventes d'armes reste très ambiguë entre ses objectifs commerciaux et ses annonces de bonne gouvernance et d'amélioration des pratiques. La France s'oppose ainsi à mots couverts à ce qu'un code de bonne conduite de l'Union européenne s'applique obligatoirement sur les exportations d'armement. » Dans le même sens que la volonté du Ministère de la Défense de simplifier les procédures de contrôle des ventes d'armes à l'abri des regards des parlementaires et de la société civile... (cf. Inter-Peuples n°172)

Catherine Grunwald

1/ Source : http://survie.org/IMG/pdf_4Pages_Angolagatenov_08.pdf